



École des Ponts
ParisTech

Document à conserver
par l'élève

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (FIXE OU ANIMÉE)

Je, soussigné(e) :

Demeurant :
.....
.....

Article 1 : Objet – étendue de l'autorisation

J'autorise l'**École nationale des ponts et chaussées**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est 6 et 8 avenue Blaise-Pascal, Cité Descartes, Champs-sur-Marne, 77455 Marne-la-Vallée cedex, ci-après dénommée « École des Ponts ParisTech », à fixer, reproduire et diffuser mon image, à titre gratuit et non exclusif, dans les conditions de la présente autorisation.

L'École des Ponts ParisTech utilisera ces images uniquement à des fins de communication interne et externe (communication institutionnelle) et en lien direct avec ses missions.

Article 2 : Bénéficiaire de l'autorisation

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'École des Ponts ParisTech ou par un intermédiaire que celle-ci aura chargé d'une mission de communication.

Mon image pourra aussi être utilisée, dans les conditions du présent contrat, pour la communication des structures et établissements avec lesquels l'École des Ponts ParisTech collabore étroitement (et notamment ParisTech, Université Paris-Est, etc...).

Article 3 : Nature des droits cédés

3.1 droit de reproduction :

Mon image pourra être reproduite sur les supports, par les procédés et sous les formats suivants :

- stockage sur serveur et disque dur, clé USB, pellicule ;
- diapositives, vidéocassettes, vidéodisques, vidéogrammes, CD-ROM, DVD, par l'usage de technologies électroniques, numériques, analogiques, magnétiques, etc. ;
- par photocopie, microcarte, microfiche ou microfilm ou tout autre procédé analogue qu'il soit électronique, analogique, magnétique ou numérique ;

- intégration de mon image, préalablement fixée, sur tout support (photographie, dessin, illustration, animation, vidéo, site Internet...);

3.2 droit de représentation (communication au public)

Mon image pourra être diffusée sur tous les supports et par tous les procédés suivants :

- plaquette d'information, journaux et périodiques, livre, carte postale, exposition, publicité ;

- sur tout site Internet et intranet, réseaux informatiques... ;

- par tous procédés numériques et audiovisuelle et notamment projection publique et télédiffusion, par câble, voie hertzienne, satellite dans un lieu public ou privé ;

Article 4 : Limite

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

L'École des Ponts ParisTech s'interdit toute utilisation de l'image qui ne serait pas expressément prévue dans la présente utilisation.

L'École des Ponts ParisTech pourra modifier mon image dès lors que cette modification est rendue nécessaire par le format de diffusion sur lequel elle est reproduite.

L'École des Ponts ParisTech s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 5 : Durée et territoire

Cette autorisation est concédée pour le monde entier, pour une durée de 5ans.

Article 6 : Droit de retrait - litiges

Je dispose, sur chaque utilisation de mon image, d'un droit de retrait et d'opposition. Celui-ci s'exerce sur envoi d'un courrier à la Direction de la communication de l'École des Ponts ParisTech et sera mis en œuvre par l'École dans les meilleurs délais.

Élection de domicile est faite pour chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

La présente autorisation est soumise au droit français.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Seine-et-Marne.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires

Signature

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (FIXE OU ANIMÉE)

Je, soussigné(e) :

Demeurant :

.....
.....

Article 1 : Objet – étendue de l'autorisation

J'autorise l'**École nationale des ponts et chaussées**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est 6 et 8 avenue Blaise-Pascal, Cité Descartes, Champs-sur-Marne, 77455 Marne-la-Vallée cedex, ci-après dénommée « École des Ponts ParisTech », à fixer, reproduire et diffuser mon image, à titre gratuit et non exclusif, dans les conditions de la présente autorisation.

L'École des Ponts ParisTech utilisera ces images uniquement à des fins de communication interne et externe (communication institutionnelle) et en lien direct avec ses missions.

Article 2 : Bénéficiaire de l'autorisation

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'École des Ponts ParisTech ou par un intermédiaire que celle-ci aura chargé d'une mission de communication.

Mon image pourra aussi être utilisée, dans les conditions du présent contrat, pour la communication des structures et établissements avec lesquels l'École des Ponts ParisTech collabore étroitement (et notamment ParisTech, Université Paris-Est, etc...).

Article 3 : Nature des droits cédés

3.1 droit de reproduction :

Mon image pourra être reproduite sur les supports, par les procédés et sous les formats suivants :

- stockage sur serveur et disque dur, clé USB, pellicule ;
- diapositives, vidéocassettes, vidéodisques, vidéogrammes, CD-ROM, DVD, par l'usage de technologies électroniques, numériques, analogiques, magnétiques, etc. ;
- par photocopie, microcarte, microfiche ou microfilm ou tout autre procédé analogue qu'il soit électronique, analogique, magnétique ou numérique ;
- intégration de mon image, préalablement fixée, sur tout support (photographie, dessin, illustration, animation, vidéo, site Internet...)

3.2 droit de représentation (communication au public)

Mon image pourra être diffusée sur tous les supports et par tous les procédés suivants :

- plaquette d'information, journaux et périodiques, livre, carte postale, exposition, publicité ;
- sur tout site Internet et intranet, réseaux informatiques... ;
- par tous procédés numériques et audiovisuelle et notamment projection publique et télédiffusion, par câble, voie hertzienne, satellite dans un lieu public ou privé ;

Article 4 : Limite

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

L'École des Ponts ParisTech s'interdit toute utilisation de l'image qui ne serait pas expressément prévue dans la présente utilisation.

L'École des Ponts ParisTech pourra modifier mon image dès lors que cette modification est rendue nécessaire par le format de diffusion sur lequel elle est reproduite.

L'École des Ponts ParisTech s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 5 : Durée et territoire

Cette autorisation est concédée pour le monde entier, pour une durée de 5ans.

Article 6 : Droit de retrait - litiges

Je dispose, sur chaque utilisation de mon image, d'un droit de retrait et d'opposition. Celui-ci s'exerce sur envoi d'un courrier à la Direction de la communication de l'École des Ponts ParisTech et sera mis en œuvre par l'École dans les meilleurs délais.

Élection de domicile est faite pour chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

La présente autorisation est soumise au droit français.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Seine-et-Marne.

Fait à _____, le _____, en deux exemplaires

Signature